

	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SECTEUR CARRIERE CONCOURS	CIMIEZ	CARRIERES CONCOURS	
	Note d'information Concours externe sur titres Ouvrier Principal 2^{ème} classe	Création	MàJ	Vérification
		10/10/2022	22/12/2022	23/12/2022
INFORMATION COMMUNICATION	Élaboration : K. CORNIGLION	Approbation	Diffusion	Application
		02/01/2023	06/01/2023	Jusqu'au 06/03/2023

CONCOURS EXTERNE SUR TITRES D'OUVRIER PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

LE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE

- Vu le code général de la fonction publique
- Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique
- Vu le décret n° 2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière
- Vu le décret n° 2016-1705 du 12 décembre 2016 portant statut particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière
- Vu le décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles
- Vu l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur
- Vu l'arrêté du 26 décembre 2017 fixant les règles d'organisation générale, la composition du jury et la nature des épreuves des concours de recrutement pour l'accès à certains grades de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière et de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pris en application des articles 4-6 et 4-7 du décret n°2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière

DECIDE

ARTICLE 1 Un concours externe sur titres est ouvert en vue de pourvoir **43 postes** vacants d'ouvrier principal 2^{ème} classe au CHU de NICE répartis selon les spécialités, comme suit :

- 6 postes **sécurité incendie**
- 1 poste **prévention, sûreté et sécurité des biens et des personnes**
- 8 postes **installation et maintenance tous corps d'état (électricité, bâtiment, installations sanitaires et thermiques et menuiserie)**
- 4 postes **blanchisserie**
- 3 postes **transport de biens et de personnes**
- 1 poste **maintenance véhicules**
- 10 postes **restauration**
- 8 postes **logistique, logistique d'approvisionnement**
- 2 postes **jardinier**

ARTICLE 2 Ce concours est ouvert, dans les conditions prévues par le statut particulier, aux personnes titulaires d'un diplôme classé au moins de niveau 3 (anciennement niveau V) délivré dans la spécialité ou d'une qualification reconnue équivalente délivrée par la commission instituée par le décret du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres de la fonction publique.

Pour la filière sécurité incendie, les professionnels doivent être titulaires d'un diplôme mentionné en annexe I.

Les candidats à un emploi dans la spécialité conduite de véhicules doivent en outre justifier de la détention des permis de conduire des catégories A et B ainsi que du permis de catégorie C ou D, en cours de validité, en fonction des véhicules dont disposent les établissements qui préciseront, à l'ouverture du concours, le permis que devront détenir les candidats.

Leur nomination est conditionnée à la réussite à un examen psychotechnique subi devant l'un des organismes habilités à cet effet par arrêté du ministre chargé de la santé. Les conducteurs de véhicules sont soumis à des examens médicaux périodiques qui conditionnent la validité des permis de conduire requis (Décret n° 2016-1705 du 12 décembre 2016 portant statut particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière).

ARTICLE 3 Pour pouvoir concourir, les candidats sont tenus de fournir les pièces suivantes :

- le dossier d'inscription et la déclaration sur l'honneur, joints en annexe II, dûment remplis et signés
- une demande motivée établie sur papier libre
- un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre
- la photocopie **des diplômes**, titres, certificats et équivalences exigés par la loi et règlement **pour l'exercice de la spécialité**
- la fiche d'appréciations, jointe en annexe, **dûment remplie et visée par les supérieurs hiérarchiques (date, nom obligatoire, cachet)**
- la photocopie de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne, **en cours de validité**
- un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national et âgé de moins de 25 ans, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national (participation à la JDC)
- la fiche du poste occupé
- **uniquement pour les contractuels**, les attestations d'employeurs relatives aux emplois mentionnés dans le curriculum vitae autres que celles du CHU

Ne seront examinés que les dossiers complets et retournés dans les délais.

ARTICLE 4 Le jury est composé comme suit :

- le directeur de l'établissement organisateur du concours ou son représentant, président
- un agent de catégorie A en fonction au sein de l'établissement organisant le concours
- deux agents de catégorie B assurant des fonctions d'encadrement, dont un au moins assurant des fonctions d'encadrement ou d'expertise dans la spécialité concernée, le cas échéant, en fonctions dans l'établissement organisateur du recrutement ou, à défaut, en fonctions dans un établissement mentionné à l'article L5 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 5 Le concours externe sur titres comporte une phase d'admissibilité et une phase d'admission.

- La **phase d'admissibilité** consiste en l'examen par le jury du dossier de sélection.

Seuls les candidats déclarés admissibles par le jury pourront se présenter à l'épreuve d'admission.

- La **phase d'admission** consiste en une épreuve pratique suivie immédiatement d'un entretien avec le jury.

- L'épreuve pratique consiste en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice des futures fonctions du candidat requièrent de façon courante. La durée de l'épreuve est fixée par le jury au regard des fonctions et/ou de la spécialité concernées. Elle ne peut être inférieure à une heure ni excéder quatre heures.

- L'entretien vise, d'une part, à apprécier la motivation du candidat et, d'autre part, à vérifier ses connaissances, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, relevant du domaine professionnel dans lequel il est appelé à exercer ses fonctions. La durée de l'entretien est de vingt minutes.

L'épreuve d'admission est notée sur 20.

ARTICLE 6 L'ouverture de ce concours est publiée sur le site Intranet et Extranet du Centre Hospitalier Universitaire de Nice.

ARTICLE 7 **LE DOSSIER COMPLET** devra être retourné à la Direction des Ressources Humaines – Secteur Carrière Concours, **uniquement par messagerie électronique** :

en interne :

.DRH.CONCOURS CANDIDATURES CHU Nice

ou accessible de l'extérieur :

drh.concours-candidatures@chu-nice.fr

Toutes les candidatures doivent être envoyées **IMPERATIVEMENT**

au plus tard le **06 MARS 2023**

(date de clôture des inscriptions)

Le professionnel ne sera pas relancé en cas de dossier incomplet.

P/ Le Directeur Général par Intérim
Et par délégation
La Directrice du Pôle Ressources Humaines



Karine HAMELA

ANNEXE I

Liste des titres ou diplômes permettant l'accès au concours externe sur titres d'ouvrier principal 2^{ème} classe
Spécialité sécurité des biens et des personnes

(Article 3 et 4 de l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur)

Pour exercer ses fonctions, l'agent de sécurité incendie doit justifier **au moins d'une** des situations suivantes :

- être titulaire de la qualification d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 1), délivrée dans les conditions du présent arrêté
- ou
- être titulaire de la qualification de chef d'équipe de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 2)
- ou
- être ou avoir été homme du rang des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires et titulaire de la formation initiale correspondante, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins-pompiers de la marine nationale et avoir suivi, sans évaluation, le module complémentaire prévu à l'annexe VI, chapitre 1er. Ces dispositions doivent entraîner la remise du diplôme de SSIAP 1 par équivalence
- ou
- être ou avoir été, au minimum sous-officier des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins-pompiers de la marine nationale et titulaire de l'unité de valeur de formation des sapeurs-pompiers PRV 1 ou de l'AP 1 ou du certificat de prévention délivré par le ministre de l'intérieur
- ou
- être titulaire du bac professionnel spécialité " sécurité prévention"
- ou
- être titulaire du brevet professionnel " agent technique de prévention et de sécurité "
- ou
- être titulaire du certificat d'aptitude professionnel " agent de prévention et de sécurité "
- ou
- être titulaire d'une mention complémentaire " sécurité civile et d'entreprise "
- ou
- être titulaire du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers depuis moins de trois ans et avoir suivi, sans évaluation, le module complémentaire prévu à l'annexe VI, chapitre 1er. Cette disposition doit entraîner la remise du diplôme de SSIAP 1 par équivalence.

ANNEXE II

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

CONCOURS EXTERNE SUR TITRES D'OUVRIER PRINCIPAL 2^{EME} CLASSE

PIECES A FOURNIR

- 1) le dossier d'inscription et la déclaration sur l'honneur, joints en annexe II, dûment remplis et signés
- 2) une demande motivée établie sur papier libre
- 3) un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre
- 4) la photocopie des diplômes, titres, certificats et équivalences exigés par la loi et règlement pour l'exercice de la spécialité
- 5) la fiche d'appréciations, jointe en annexe, dûment remplie et visée par les supérieurs hiérarchiques (date, nom obligatoire, cachet)
- 6) la photocopie de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne, en cours de validité
- 7) un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national et âgé de moins de 25 ans, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national (participation à la JDC)
- 8) la fiche du poste occupé
- 9) **uniquement pour les contractuels**, les attestations d'employeurs relatives aux emplois mentionnés dans le curriculum vitae autres que celles du CHU

Ce dossier doit être retourné **uniquement par messagerie électronique** :

en interne :

.DRH.CONCOURS CANDIDATURES CHU Nice

ou accessible de l'extérieur :

drh.concours-candidatures@chu-nice.fr

AU PLUS TARD LE 06 MARS 2023

Les dossiers qui seront envoyés après cette date ne seront pas acceptés.

Le professionnel ne sera pas relancé en cas de dossier incomplet.

DOSSIER D'INSCRIPTION

CONCOURS EXTERNE SUR TITRES D'OUVRIER PRINCIPAL 2^{EME} CLASSE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Je soussigné(e) Monsieur, Madame (rayez les mentions inutiles) _____

NOM (en capitale d'imprimerie) : _____

Prénoms : _____

Date de Naissance : _____ Ville : _____ Département : _____

Nationalité : _____

Adresse (personnelle ou familiale complète) où devront être envoyées les correspondances :

Numéro de Téléphone : (indispensable) : Personnel _____

Professionnel _____

Emploi actuel : _____

J'ai l'honneur de solliciter de Monsieur le Directeur Général par intérim du Centre Hospitalier Universitaire de NICE, l'autorisation de prendre part au **CONCOURS EXTERNE SUR TITRES D'OUVRIER PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE**

SPÉCIALITÉS :

- SECURITE INCENDIE
- PREVENTION, SURETE ET SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES
- INSTALLATION ET MAINTENANCE TOUS CORPS D'ETAT (électricité, bâtiment, installations sanitaires et thermiques, et menuiserie)
- BLANCHISSERIE
- TRANSPORT DE BIENS ET DE PERSONNES
- MAINTENANCE VÉHICULES
- RESTAURATION
- LOGISTIQUE, LOGISTIQUE D'APPROVISIONNEMENT
- JARDINERIE

Fait à : le :

Signature du candidat :

DECLARATION SUR L'HONNEUR

CONCOURS EXTERNE SUR TITRES D'OUVRIER PRINCIPAL 2EME CLASSE

Je soussigné(e) : _____

Déclare sur l'honneur :

L'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier.

Prendre connaissance du fait que toutes fausses déclarations de ma part entraîneraient l'annulation de toute décision favorable prise à mon égard dans le cadre de cette procédure.

Le secteur concours du CHU de Nice se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude de mes déclarations.

A _____, le _____

Signature du demandeur

FICHE D'APPRÉCIATIONS EN VUE DE LA MISE EN STAGE

OUVRIER PRINCIPAL 2EME CLASSE SPÉCIALITÉ :

Matricule : Nom : Prénom :

Nom de Jeune Fille : Date de naissance :

Grade : Pourcentage de temps de travail : %

Unité fonctionnelle : Pôle :

Établissement :

APTITUDE À LA FONCTION

	Non concerné	Insuffisant	À développer	Courant	Maîtrisé	Expert
Application dans l'exécution du travail						
Identifier, analyser et prioriser les informations						
Esprit d'initiative						
Gestion du temps de travail						
Respect des règles institutionnelles						
Utilisation des logiciels métiers						

Commentaires :

.....

.....

SENS DU TRAVAIL EN COMMUN

	Non concerné	Insuffisant	À développer	Courant	Maîtrisé	Expert
Lien avec la hiérarchie						
Prise en comptes des contraintes d'équipe						
Transmettre un savoir-faire, une compétence						
Capacité d'adaptation						

Commentaires :

.....

.....

COMPORTEMENT ENVERS LE PUBLIC

	Non concerné	Insuffisant	À développer	Courant	Maîtrisé	Expert

Commentaires :

.....

TENUE GENERALE ET PONCTUALITÉ

	Non concerné	Insuffisant	À développer	Courant	Maîtrisé	Expert

Commentaires :

.....

À remplir impérativement :

- Remplit-il (elle) les missions afférentes à son métier ? OUI NON*
- Avis favorable en vue d'une mise en stage ? OUI NON*

*Si NON, il est impératif d'accompagner cette fiche d'un argumentaire détaillé, daté et signé par l'agent et l'encadrement

Observations :

.....

Nom et signature du cadre direct

Signature de l'agent

Nom et signature du Cadre Supérieur

Le :

Le :

Le :